

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Lundi 6 mai 2019-19h00-**

David KIMELFELD

Le lundi 6 mai à 19h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le 29 avril 2019 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Dounia Besson.

Je soumets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Dounia Besson qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Jean Truc, Valérie Schell, Sylvie Palomino, Geoffroy Bertholle, Etienne Tête, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Anne Mignotte, Christophe Dercamp, Dounia Besson, Abdelkader Selmi, Marie Guyon, Josselin Edouard.

Absents excusés : Virginie Varenne (pouvoir donné à David Kimelfeld)

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 12 mars 2019. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 12 mars 2019 sont adoptés à l'unanimité.

4-19-593-30273-: Rapporteur : Christophe DERCAMP

Direction du Développement Territorial

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national ville vie vacances-programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 €.

M.le Maire, chers Collègues,

si vous en êtes d'accord, je présenterai les deux délibérations en même temps. Puisqu'elles portent chacune sur des subventions de soutien à des associations qui oeuvrent pour des jeunes en difficulté.

La première délibération concerne le dispositif Ville Vie Vacances, un dispositif national, qui permet d'accompagner des jeunes en situation de rupture pendant les vacances scolaires.

Sur notre arrondissement, sont concernés les Centres Sociaux de la Croix-Rousse avec notamment des animations de proximité, des ateliers collectifs pour repenser leur activité vis-à-vis des jeunes en les associant, mais également l'organisation d'un week-ends parents jeunes pour faciliter les échanges. On retrouve également l'ADSEA 69 avec l'organisation de mini séjour, sorties sportives et culturelles pour une quinzaine de jeunes.

La deuxième délibération correspond à l'attribution de subventions pour des associations organisant des chantiers loisirs éducatifs pour des jeunes en difficulté. Dans le cadre du comité local de sécurité de la prévention de la délinquance. Sont accompagnés les centres sociaux et MJC pour des chantiers « loisirs » avec pour objectif de financer des projets de départ en vacances, ou bien des associations telles que l'ADSEA 69 pour des chantiers éducatifs suivis par des éducateurs spécialisés.

Sur notre arrondissement sont concernés l'ADSEA 69 pour l'organisation d'un vide grenier sur le boulevard de la Croix-Rousse pour Solidarité Afrique, et les Centres Sociaux de la Croix-Rousse pour différents chantiers dont la rénovation de serres dans le cadre de la ferme pédagogique sur l'internat Favre Chazière. Je vous invite à voter ces deux délibérations.

Marie Guyon :

C'est toujours la même question que je pose chaque année, mais ça fait partie du fonctionnement. Est-ce que les jeunes qui ont été accompagnés l'année dernière sont sortis du système ? Est-ce que ce sont des nouveaux ? Comment ça se passe ?

Christophe Dercamp:

Ce sont des jeunes qui sont suivis dans la continuité par les associations. Ils ne sont pas bénéficiaires d'une année et après derrière on les remercie. C'est tout un travail qui est fait par les éducateurs, les animateurs et les différentes structures pour les accompagner sur la durée. Certains ont l'opportunité, au regard de leur âge, des rencontres qu'ils feront de pouvoir sortir peut-être plus tôt du dispositif. Moi j'ai eu l'opportunité, en lien avec les animateurs des centres sociaux, d'accompagner certains de ces jeunes, sur de la recherche de stage ou pour reprendre des formations derrière. Pour la plupart d'entre eux, ils ont vocation à sortir, mais ils sont accompagnés sur la durée car ce travail ne se fait pas sur quelques semaines.

Marie-Agnès Cabot:

Cher Collègue, M. le Maire,

Nous allons bien évidemment voter ses délibérations, assez similaire, et pleine d'espoir pour notre avenir.

Je pense à tous ces nouveaux jeunes Lyonnais, sur notre territoire depuis plus d'un an, qui, peuvent être en difficulté d'insertion, peuvent être tenté par des comportements incivils. Je veux parler des mineurs isolés étrangers.

Les vacances approchant, leur quotidien va s'en trouver encore plus compliqué. Quelles sont les associations parmi celles subventionnées qui vont pouvoir les prendre en charge ? et quelles sont les associations subventionnées qui vont aussi pouvoir soulager les accueillants cet été, et lutter ainsi contre une tentative d'incivilités, en cas d'isolement ?

Merci,

Christophe Dercamp:

Concernant les mineurs non accompagnés présents sur le territoire : on sait que les Centres Sociaux de la Croix-Rousse alors qu'ils ne sont pas financés directement pour ses actions là,

oeuvrent ou participent. Pour exemple, l'été dernier, certains jeunes ont été accueillis grâce à l'ouverture de ces Centres. Après, il ne s'agit pas forcément d'une compétence côté Ville de Lyon et donc il y a tout un travail qui est fait actuellement au niveau de la Métropole de Lyon pour accompagner les associations, les structures, pour que les jeunes soit accompagnés comme il se doit dans les meilleures conditions.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-594-30262-: Rapporteur : Christophe DER CAMP

Direction du Développement Territorial

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractères sociaux-éducatifs ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières-programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 €.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-595-30382--: Rapporteur : Valérie SCHELL

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Objet : Illuminations 2018 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 €.

C'est un rapport récurrent que nous avons chaque année. Il fixe les conditions d'attribution pour les subventions des projets d'illuminations et d'animations 2019 portés par les associations et commerçants. Le soutien financier est de 50% du montant TTC des dépenses constatées. Ce qui équivaut, et on vous le rappelle chaque année, à savoir un euro versé par l'association égal un euro de la Ville de Lyon. Deux associations contribuent à dynamiser la Croix-Rousse durant le mois de décembre. A savoir : Lyon Coté Croix-Rousse et l'association Tourisme Croix-Rousse. Nous avons pu constater effectivement ce qu'ils ont fait sur la place de la Croix-Rousse l'année dernière et les illuminations sur la Grande rue de la Croix-Rousse et le boulevard de la Croix-Rousse. Ce qui est attribué pour l'association Tourisme Croix-Rousse est de 2586 euros et pour Lyon Côté Croix-Rousse 3109 euros.

Une réflexion sur les illuminations du boulevard est en cours avec l'association du marché sur un projet commun pour les arrondissement du 4^e et 1^{er}.

Marie-Agnès Cabot:

Cher collègue, M. le Maire,

Nous en sommes au vote pour l'embellissement de notre Ville, pour la fête des lumières, chaque arrondissement lyonnais a reçu des subventions, et c'est bien normal. Je vais pour une fois sortir de notre arrondissement, veuillez m'en excuser, je descends en presque-île, place Bellecour, l'association Charité Bellecour a dépensé 14 474 € pour l'occasion. Cette même la place Bellecour qui devient le terrain de jeu des publicitaires actuellement. Il ne vous a pas échappé qu'il y a peu, une immense bâche publicitaire représentant un hamburger dégoulinant, livré par une entreprise faisant travailler des mineurs, surplombait le Veilleur de Pierre, mémorial de la résistance, sans que M. Durand Adjoint au Patrimoine et M. Henriot Conservateur Régional n'y voient de malice, du moment qu'elle est en français ! Comme si nos adolescents ciblés ne pouvaient pas progresser en anglais... Le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunale) va bientôt être modifié. Actuellement, la loi autorise la publicité

sur les bâtiments classés, monuments historiques en cours de rénovation pour en abaisser le coût. Et donc, la place Bellecour au vu du nombre de bâtiments, sera en permanence, sur 20 ans une affiche publicitaire géante. Le RLPI veut autoriser cette pratique partout petit à petit et vu le laisser faire, la presque-île, St Jean et la Croix-Rousse ressembleront à Broadway pour leur côté moderne, numérique ! Est-ce que c'est ce que l'on souhaite pour notre Ville ? Tout cela n'est-il pas un peu désuet? N'y a-t-il pas un paradoxe d'un côté, s'enorgueillir de notre patrimoine avec la fête des lumières et laisser libre court aux publicitaires, qui le dénaturent ce patrimoine pour la promotion d'une consommation inique écologiquement. Je vous rassure, les associations de citoyens et d'anciens résistants sont montés au créneau grâce à elles, les commémorations restantes n'ont pas été entachées de ce gras publicitaire. Espérons que le futur RLPI sera vigilant pour préserver le charme, l'unicité et l'âme de notre Ville.

David Kimelfeld:

Je voudrais juste rectifier un certain nombre de choses. Certes vous évoquiez quelque chose de tout à fait scandaleux, cette malheureuse publicité au-dessus du Veilleur de Pierre. Le Maire de Lyon, Jean-Dominique Durand et moi-même comme Président de la Métropole sommes intervenus comme les associations de résistants pour demander à ce que cette bâche malheureuse soit ôtée. Il n'y a pas eu de la part de Jean-Dominique Durand une légèreté sur ce sujet là. On pourrait lui faire des tas de procès, mais surtout pas celui-là. Lui qui, au quotidien, travaille sur la mémoire et sur ces questions-là. Sur le règlement local de publicité, il y a eu une longue concertation sur ce sujet. Au passage il y avait un cahier ici en Mairie du quatrième arrondissement, zéro contribution. Ça n'a pas l'air d'avoir obsédé les Croix-Roussiens et les Croix-Roussiennes. On aura l'occasion d'en reparler parce que ce règlement local de publicité viendra en débat à la Métropole. Un gros travail a été fait, y compris un travail de concertation. Il sera temps de faire le débat au moment où on aura ce débat de considérer qu'on ne va pas assez loin. Entre expliquer qu'on ne va pas assez loin et dire que l'ambition aujourd'hui c'est de transformer le centre-ville en Broadway, je pense qu'il y a quand même un champ important et que la caricature sur ce terrain-là ne fait jamais progresser le dossier. D'ailleurs, on a beaucoup progressé, en écoutant les associations, les citoyens, qui ont porté des vraies questions sur ce règlement local de publicité et en particulier sur la publicité numérique. Il y a encore un débat effectivement sur ce sujet-là, mais on a bien progressé. Quand on comparera à d'autres villes, métropoles, on sera une de celles qui auront préservé, je pense, en tout cas je le souhaite, le plus de lieux patrimoniaux et du centre-ville. On aura l'occasion d'en reparler. Si ça restait en l'état tel qu'il est rédigé, en tout cas, suite aux concertations, on est un peu loin de Broadway ou même du centre de Londres. Car le centre de Londres est déjà suffisamment plein de publicités numériques. Par exemple, de grands écrans géants, ce n'est pas ce que l'ont veut sur cette Ville et sur cette Métropole. C'est déjà affirmé sur un certain nombre de points de ce règlement local de publicité. Juste une petite précision avant le vote, puisque j'ai le pouvoir de Mme Virginie Varenne qui ne participera pas au vote car elle est membre d'une des associations.

Rapport adopté à la majorité Virginie Varenne ne prend pas part au vote

4-19-596-30332-: Rapporteur : Valérie SCHELL

Direction des Evènements et Animations

Objet : Arrondissement en fête-Subventions aux associations-Approbation de conventions types.

C'est une délibération que nous avons chaque année, qui soutient les projets de quartier renforçant les liens sociaux, culturels et qui mobilisent les habitants en permettant aux associations ancrées sur leur territoire d'organiser des fêtes de quartier, qui favorisent le vivre ensemble et c'est une programmation grand public.

Le soutien de la Ville de Lyon pour ces 16 associations et pour 17 projets est de 42000 euros.

Sur notre arrondissement nous soutenons 4 manifestations : deux initiées par le Comité des Fêtes « Les talents de la Croix-Rousse » dont c'est la 10^e édition pour un budget 4040 euros avec une aide de 1500 euros identique à l'année dernière. Ils sont à l'initiative d'un nouveau projet « Croix-Rousse Melting Jazz Club » du 11 mai au 19 mai pour 5440 euros de budget avec également une aide de 1500 euros. Nous aurons également « Ouest en fête » le 5 juillet sur la place Flammarion qui a, durant plusieurs années, démarré « Tout le monde dehors ». Cette manifestation est portée par les Centres Sociaux de la Croix-Rousse et le Conseil de Quartier Ouest. Un moment fort et convivial pour les habitants, autour d'ateliers créatifs avec un temps fort, la piste géante de danse sur la place. Même soutien financier, 1500 euros, égale à 2017. Et le dernier « La Guinguette sur la lune », le 20 juillet 2019, projet porté par l'association FUNIBUS sur la place Picard, quartier que notre équipe du 4^{ème} a souhaité animer avec le projet « rue aux enfants » et cela depuis 2 ans. Projet impulsé par la Mairie, qui continue sa vie maintenant avec une association d'habitants et de parents avec une aide de 500 euros. Merci pour votre écoute.

Anne Mignotte :

Sur la délibération ce n'est pas la même date.

Valérie Schell :

C'est une erreur, c'est pour cela que je me suis permise de vous donner la bonne date.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-597-30331-: Rapporteur : Valérie SCHELL

Direction des Evènements et Animations

Objet : Programmation « Tout l'monde dehors » 2019 - Approbation de conventions types.

Vous trouverez dans cette délibération les 77 projets demandant une aide financière pour l'opération « Tout le Monde Dehors ». Ainsi, le démarrage des fêtes d'été du 21 juin au 1^{er} septembre. Le concept est d'offrir aux Lyonnais un accès à la culture gratuite sur l'espace public, de mettre en valeur les quartiers et de favoriser les acteurs locaux. L'engouement pour cet événement se constate d'année en année. Comme chaque année la sélection n'est pas chose facile pour les 9 arrondissements. Vous avez le détail des 11 porteurs de projet retenus pour leur originalité, la diversité et la qualité artistique. Le budget du 4^{ème} est de 12 000 euros, une programmation riche, variée et diversifiée. Il y a un renouvellement de 90% des acteurs culturels avec un objectif de l'équipe des élus du 4^{ème} de permettre aux compagnies et associations du 4^{ème} une meilleure visibilité sur tout l'ensemble de notre arrondissement.

En tout, sur le 4^{ème}, nous avons 20 porteurs de projets, du sport avec « Cerisaie en sport », Spectacle jeune public avec « Lapin 34 », et aussi « festimômes » le 6 juillet projet en partenariat avec les structures de la petite enfance, association des nourrices, Pesd, Ram, du cirque, du cinéma, de la musique, des jeux etc. Le budget global s'élève à 148 950 euros. J'espère bien vous voir sur les différents sites lors de ces évènements dans le 4^{ème} arrondissement pour cette période estivale. Merci pour votre écoute.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-598-30229-: Rapporteur : Valérie SCHELL

Direction des Affaires Culturelles

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 310 €-enveloppes « fonctionnement école de musique » et « casino ».

C'est une délibération qui nous est familière, il s'agit de subventions de fonctionnement attribuées à 14 écoles de musique pour un montant de 54 300 euros dont 10 500 euros qui proviennent du Grand Casino de Lyon.

Je rappelle le rôle important que joue le conservatoire, 200 enseignants, 1500 élèves des écoles de Lyon qui bénéficient d'une initiation à la musique et aux pratiques. Il développe une politique de décentralisation et de proximité avec les quartiers (MJC, Centres sociaux, Mairies, établissements scolaires). Il a aussi pour vocation d'accueillir les jeunes qui, au terme de leur parcours dans une école de la région, souhaitent approfondir leurs études artistiques. Parmi les écoles de musiques nous retrouvons l'école des cuivres créée en 2010 par Nicolas Salmon qui est présente sur 2 arrondissements le 4^{ème} et le 9^{ème}. C'est une école qui est présente sur notre territoire auprès de nos crèches, de nos établissements, sur les évènements festifs, plusieurs concerts et des auditions.

La Mairie du 4^{ème} soutient le développement musical sur son territoire en accueillant l'association à la Maison des Associations – Robert Luc. Elle a été aussi facilitatrice, en leur offrant la possibilité d'accéder au collège Clément Marot, pour leur permettre d'accueillir davantage d'enfants, d'adolescents et d'ouvrir des ateliers.

La subvention est de 4500 euros.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-599-30411-: Rapporteur : Geoffroy BERTHOLLE

Direction des Sports

Objet : Modifications au Règlement Intérieur qui Accueils Collectifs de Mineurs « Divertisport ».

Ce rapport est relatif aux dispositifs "Divertisports", il s'agit de proposer une modification de son règlement intérieur. C'est un dispositif qui s'appuie sur les accueils collectifs de mineurs ACM à savoir les anciens CLSH (centre de loisirs sans hébergement). C'est juste la dénomination qui change. Ces accueils sont destinés à des enfants de 6 à 16 ans, qui sont originaires de la Ville de Lyon. Ils bénéficient d'activités tout au long de l'année et en particulier pendant les périodes de vacances scolaires. Pour information, en 2018, la Ville de Lyon a organisé 8400 semaines d'activités, soit environ 40 000 journées d'accueil collectif dans le cadre de ce dispositif. Nous devons procéder à une réactualisation du règlement intérieur. En particulier en rappelant les grands fondements de ce règlement, qui sont le respect mutuel entre enfants et adultes, enfants et enfants, adultes et adultes bien entendu. La

garantie de la protection contre toute agression physique ou morale et l'apprentissage de la citoyenneté. Il en découle un certain nombre de mesures, qui peuvent être également financières. En particulier sur la question de la détermination du quotient familial qui est à présent obligatoire pour pouvoir inscrire son enfant et ainsi pouvoir calculer le montant des participations des familles. La question de la restauration avec le choix des repas classiques ou sans viande. La participation financière supplémentaire pour des activités spécifiques, telles que des sports de montagne. Le remboursement de sommes avancées, en cas de survenance d'événements imprévisibles accidents etc. L'obligation pour les parents de préciser si un enfant est porteur d'un handicap nécessitant une prise en charge particulière. La nécessité de prendre connaissance et d'accepter le règlement intérieur ainsi que le projet pédagogique du centre et le règlement général de la protection des données. Voilà en quoi consiste cette de modification.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-600-30285-: Rapporteur : Geoffroy BERTHOLLE

Direction du Développement Territorial

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 €.

Il s'agit d'un rapport relatif à des propositions de subventions pour les associations qui participent à la politique du handicap que conduit la Ville de Lyon. Cette politique est engagée en faveur de l'égalité et se mobilisent au côté des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'acquérir la plus grande autonomie possible au sein de la Ville. Notre Ville, dans l'exercice de ses compétences dans chacun de ces projets, s'attache à développer l'accessibilité, à créer les conditions favorables à une inclusion urbaine et sociale réussie. Notre volonté est de participer à la construction d'une Ville forte des valeurs de l'égalité d'une qualité d'usage pour tous, où chacun puisse s'épanouir en pleine autonomie. Il s'agit ainsi de rendre notre cité toujours plus accueillante, plus solidaire envers les personnes en situation de handicap, de continuer à faire évoluer les représentations et de garantir les conditions du lien social. On a un certain nombre d'associations qui, tout au long de l'année, interviennent sur l'ensemble du territoire. Certaines sont un tout petit peu connues sur le 4^{ème} arrondissement, d'autres le sont moins, parmi lesquelles on a : l'ADAPEI du Rhône, la Cocotte Prod qui est très connue au travers de son festival « Les Souris Dansent ». Pour l'ADAPEI du Rhône, on va proposer 6000 €, pour la Cocotte Prod 1500 euros. Le collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA) est une association très active, en particulier sur les commissions d'accessibilité de la Ville de Lyon et ils se voient proposer une subvention de 17 000 € qui correspond à leur attente. Un total de subvention qui est de 71 400 € pour une vingtaine d'associations.

Marie Guyon:

Est-ce que nous savons dans l'arrondissement combien de personnes sont accompagnées pour cette cause ? Est-ce que ces personnes sont accompagnées, reconnues et bien connues pour qu'on puisse vraiment les aider ?

Geoffroy Bertholle:

En termes de nombre, il n'est pas possible d'accéder à ces chiffres là de manière précise. Les personnes sont bénéficiaires éventuellement d'aide, alors qu'ils ne sont pas tout à fait en lien

avec la délibération. La délibération porte sur une aide aux associations qui sensibilisent ou qui aident des personnes en situation de handicap. La question que vous me posez c'est de savoir combien il y a de personnes en situation de handicap? Si j'interprète votre question ? il n'est pas possible d'accéder à ce chiffre là. Chacun ayant des dispositifs spécifiques à son handicap et sont accompagnés en particulier par la Maison de la Métropole pour certains d'entre eux.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-601-30280-: Rapporteur : Geoffroy BERTHOLLE

Direction du Développement Territorial

Objet : Programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise-attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 174 000 €.

Il s'agit d'une délibération en lien avec les dispositifs de santé, plus largement la politique que conduit la Ville de Lyon dans le domaine de la solidarité et de la santé. Ce sont des objectifs généraux, qui s'inscrivent à la fois dans le contrat local de santé 2015-2019 de Lyon et du volet santé du contrat ville de 2015-2020. La Ville de Lyon poursuit ainsi une politique de santé en relation avec les orientations du projet régional de santé, qui lui s'étend de 2018 à 2028. L'accès aux droits de santé et aux soins, la promotion de la santé, l'offre de soins de proximité et le renforcement des démarches participatives sont les grandes orientations privilégiées pour la thématique de la santé, en fonction des besoins repérés dans les quartiers, autour d'objectifs partagés dans lesquels s'inscrivent également les projets des acteurs associatifs locaux. Nous ne sommes concernés que par certains dispositifs, mais pas tous. Certains étant plus spécifiquement liés au quartier de politique de la Ville. Les associations que la Ville de Lyon accompagne, sont des associations qui ont vocation à intervenir bien au-delà des quartiers de politique de la ville. Parmi lesquelles on a l'Association Départementale d'Education pour la Santé, Avenir Santé, l'association pour l'Animation et la Gestion des Centres Sociaux de la Croix-Rousse qui bénéficiera de 1500 €, la Passerelle, ADDES Rhône, ALS qui intervient pour la médiation sur la santé dans les quartiers, le centre régional d'information jeunesse qui va recevoir une grosse subvention de 50 000 € et également le réseau RESAMUT, tout cela pour un total de 174 000 €.

Anne Mignotte:

Je voudrais profiter de cette délibération qui a trait à la santé, pour demander des nouvelles au du projet de Maison de Santé, qui devait avoir lieu sur la Croix-Rousse et sur le 4^{ème} en particulier. Puisque c'est un moyen de rapprocher le service de santé des citoyens, de mutualiser des moyens et donc ça me paraît être un projet intéressant. Je souhaiterais savoir où il en est ?

David Kimelfeld:

On aura l'occasion de faire un point sur ces sujets santé et en particulier sur ce projet de Maison de Santé, que l'on appelle aujourd'hui Maison de Santé Pluridisciplinaire, mais il faudra trouver un nom plus attrayant. Nous nous proposons de programmer une prochaine réunion publique sur la santé qui abordera ces questions mais aussi les questions de l'hôpital. Il a beaucoup de choses qui vont se passer et qui se passent à l'hôpital d'ici la fin du mois de juin et on aura l'occasion, à ce moment-là, de préciser un certain nombre de choses.

C'est un dossier qui avance à un rythme tout à fait normal.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-602-30370-: Rapporteur : Sylvie PALOMINO

Direction de l'Enfance

Objet : Renouvellement de convention cadre, de convention d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Approbation des conventions et d'un contrat.

Cette délibération concerne le renouvellement de convention cadre d'occupation temporaire de locaux mis à disposition au profit d'associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Nous avons déjà eu ce type de délibération, puisque sur notre arrondissement nous avons 7 établissements de crèches associatives avec lesquels nous avons ce type de convention et deux associations d'assistantes maternelles, dont un RAM. Pour cette contractualisation qui est un renouvellement habituel de trois ans. Nous avons donc l'association des familles de Lyon pour la crèche "Popy" avec une valorisation locative de 49 897 €. Pour rappel, vous avez dans le tableau de la délibération le montant des subventions de fonctionnement qui sont attribués aux crèches toujours en deux parties. La deuxième tranche n'a pas été encore versée sur 2019, mais sur 2018 c'était 282 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-603-30279-: Rapporteur : Sylvie PALOMINO

Direction du Développement Territorial

Objet : Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoires-PEDT de Lyon (volets extra-scolaire)-Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 €.

Cette délibération concerne le volet extra-scolaire uniquement du projet éducatif de territoire sur la Ville de Lyon. Ce sont des aides qui sont attribuées à nos écoles, au périscolaire et à l'extra-scolaire. Cette délibération concerne uniquement l'extra-scolaire. Nous aurons au Conseil Municipal de septembre la suite de la programmation du PEDT avec le scolaire et le périscolaire. On notera pour notre arrondissement qu'il s'agit des tickets sport et culture qui sont gérés par l'Association, pour l'Animation et la Gestion des Centres Sociaux de la Croix-Rousse. Vous connaissez cette action pilotée par les Centres Sociaux de la Croix-Rousse en lien avec les partenaires de l'enfance et de l'adolescence. Il s'agit d'accompagner les jeunes dans les pratiques régulières du sport et d'accès aux activités culturelles. C'est une enveloppe de 3000 € qui est déployée par la délégation des sports dans le cadre de ce dispositif tickets sports et culture.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-604-30283-: Rapporteur : Dounia BESSON

Direction du Développement Territorial

Objet : Programmation financière du 19 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partager-Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 €.

Cette délibération concerne la programmation financière de développement des jardins partagés. C'est une délibération qui est récurrente et qui aujourd'hui nous rappelle que la Ville de Lyon est assez proactive sur le développement des jardins partagés. Une cinquantaine de jardins partagés, dont quatre nouveaux, un sur le quatrième arrondissement qui est le "Terrain des Gônes" qui se trouvent sur la résidence Artaud, avec des travaux qui ont été menés et puis deux inaugurations qui vont être prévues avec M. le Maire. " le Terrain des Gônes " et puis un jardin partagé « le jardin éphémère », qui va être relocalisé sur le Clos des boulistes. Là on parle de la programmation financière. Deux associations qui sont soutenues sur le 4^{ème} arrondissement, à la fois l'association Réseau Santé pour laquelle on octroie 1000 € et puis également le jardin partagé Bonachoux. Je tiens à rappeler que nous soutenons également les jardins partagés avec un soutien technique d'accompagnement et d'animation avec le réseau des jardins partagés mais également avec de menus travaux. D'ailleurs le jardin partagé au Clos des boulistes, vous pouvez aller constater par vous-même des travaux et des bacs ont été installés, ainsi qu'une clôture. Et donc je vous demande un avis favorable pour ce dossier.

Marie-Agnès Cabot:

C'est juste de la curiosité, mais les inaugurations sont quand ?

Dounia Besson:

On a encore pas de date, je vous les ferai passer dès que je les aurais. Elles sont très prochainement dans un ou deux mois, puisque tout se fait en fonction de l'agenda du Maire du 4^{ème} arrondissement.

Marie-Agnès Cabot:

Président

Dounia Besson:

Dans ce cadre là ce n'est pas le Président, c'est le Maire du 4^{ème} arrondissement.

Marie-Agnès Cabot:

Bon hé bien j'attends avec impatience.

Dounia Besson:

Vous serez invités car je sais tout l'attachement que vous avez pour les jardins partagés.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-605-30282-: Rapporteur : Dounia BESSON

Direction du Développement Territorial

Objet : Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle -Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 €.

Là aussi c'est une délibération qui est récurrente, qui concerne la programmation financière emploi et insertion. Je vais surtout insister sur des nouveautés. Je vous rappelle que nous avons voté une délibération qui actait la création du GIP et la mise en place de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MNIE) dont le Président est ici présent. J'en fais partie, puisque nous sommes deux titulaire de la Ville Lyon avec Anne-Sophie Condemine qui est en charge de l'insertion et l'emploi. Comme vous le savez, l'exécutif municipal souhaite avoir une politique volontariste en matière d'insertion et d'emploi pour accompagner globalement les demandeurs d'emploi. Aujourd'hui le contexte sur la Ville de Lyon est en augmentation, c'est lié à la forte attractivité du territoire lyonnais avec une surreprésentation des demandeurs d'emploi dans les quartiers en politique de la ville, en majorité des hommes. Mais aujourd'hui la mise en place d'un GIP permet de pouvoir tisser le lien entre l'insertion, l'emploi et le développement économique, avec un fort soutien au club d'entreprises, avec un accompagnement global et surtout une volonté de réduire les inégalités quant à l'accès à l'emploi. La Ville de Lyon soutient financièrement, est adhérente du GIP. Elle soutient fortement la mission locale, pour continuer à accompagner les jeunes en fragilité de manière globale. Concernant le 4^{ème} arrondissement, même si plusieurs actions rayonnent sur le 4^{ème}, deux opérateurs sont soutenues à hauteur de 8000 € pour la régie de quartier 1/2/4 que vous connaissez toutes et tous, elle a une action pertinente sur le territoire du 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème}, et également AJ2 qui a une permanence emploi, notamment sur le 4^{ème} arrondissement, qui permet d'accompagner les demandeurs d'emploi qui en sont très éloignés. En tout cas la Ville de Lyon continuera à travailler de manière à accompagner les personnes en recherche d'emploi de manière chirurgicale et surtout pour réduire les inégalités quant à l'accès à l'emploi. Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération. Merci de votre écoute.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-606-30228-: Rapporteur : Jean TRUC

Direction des Espaces Verts

Objet : Lyon 4^{ème} - Lancement de l'opération numéro 04109001 « Requalification de l'espace Lebrun » -Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2004-2020 » -programmations 00012.

Ce rapport porte sur ce qu'on appelle « l'Espace Lebrun ». Ce petit espace qui, aujourd'hui, est mal utilisé. Il se trouve à l'intersection de la rue Lebrun et de la montée Bonafous. Cet espace provient de la démolition d'habitations en 1983 dans le cadre d'un arrêté de péril. Aujourd'hui vieillissant et sans usage clairement défini pour lequel la direction des espaces verts de la ville propose un projet de qualité en tenant compte bien évidemment de l'endroit qui est très particulier, puisqu'il est en forte pente et également de l'environnement car il y a des voisins très proches. Nous souhaitons préserver des arbres, tout ça pour aboutir à un projet qui en ferait un îlot de fraîcheur, dans un quartier qui est quand même très habité. Ce projet devrait être réalisé à la fin de l'année 2019, en particulier les plantations. Et ce serait pour une somme de 122 000 € TTC.

Etienne Tête:

Effectivement c'est un projet intéressant, de réaménager un espace urbain qui est déjà en partie en espaces verts avec des arbres et du gazon. La question qui se pose ce sont les 15 places de stationnement, est-ce qu'elles sont dans le projet pour être supprimées ? Ou est-ce qu'elles sont hors du projet est maintenues ? Parce que dépenser 120 000 € si ce n'est pas pour supprimer ces fameuses 15 places qui avancent dans l'espace vert, ça manquerait beaucoup d'intérêt. Ma question, puisque, semble-t-il, le projet a l'air bien avancé mais qu'on n'a pas les éléments, c'est de savoir si les 15 places vont être supprimées ?

Jean Truc:

La réponse est non.

Etienne Tête:

Ah la réponse est non ?

Jean Truc:

Oui, il n'y a pas de suppression de places de stationnement. Car ces stationnements ne sont pas sur le terrain du jardin. elles sont sur le pourtour.

Etienne Tête:

Non, elles le sont pour partie, puisqu'elles sont perpendiculaires à la route, donc elles sont pour partie sur l'emplacement du terrain. Je peux vous montrer la photo, mais enfin vous connaissez.. Elles sont pour partie dans l'espace vert, dans l'espace historique démoli, elles sont au-delà de la voirie traditionnelle. C'est pour cela que je trouvais qu'il y avait un intérêt à les enlever. Si on veut redonner à cet espace sa vocation, il faut les enlever. Sinon on dépense 120 000 € pour mettre des espaces verts, là où il y a déjà des espaces verts.

Jean Truc:

Pas du tout, il y a un espace vert qui n'est pas en bon état, qui n'est pas très agréable

Etienne Tête:

Non mais vous savez la nature...

David Kimelfeld:

On va peut-être laisser M. Truc répondre.

Jean Truc:

Quant au stationnement, ce n'est pas le sujet de cette délibération, ce n'est pas le sujet de ces travaux, même s'il y a par ailleurs des problèmes de stationnement. Ce n'est pas lié à ça. Donc il n'y aura pas de suppression de stationnement à cette occasion.

Anne Mignotte:

C'est un projet que j'ai suivi en son temps, donc il m'intéresse tout particulièrement. Je voulais savoir, quelle était la forme de concertation que vous envisagez ? Par exemple, le stationnement même s'il est sur le domaine de la Métropole et pas de la Ville de Lyon pourrait être questionné ? De savoir ce qu'on y fait, pour éventuellement des repas entre voisins, si on ne peut pas mettre des jeux, il y a certainement d'autres choses qui sont intéressantes et pour pouvoir positionner correctement des assises sur ce tènement, ça pourrait être intéressant. Et ma question porte aussi sur, d'une part la concertation et d'autre part, ce projet qui, au départ, était lié à des travaux sur la montée Bonafous et éventuellement un belvédère sur l'impasse Justin Godard. Je souhaiterais savoir où en étaient ces deux projets qui étaient liés à la placette Lebrun.

David Kimelfeld:

On va peut-être regrouper toutes les interventions.

Josselin Edouard:

Je pense que c'est très bien d'aménager cet espace-là, de veiller à créer des îlots de fraîcheur dans la ville. Je ne vais pas revenir dessus, mais on a raté une opportunité avec l'îlot de la Poste. Dans la délibération, j'ai vu un terme qui m'intéresse beaucoup qui est la « biodiversité ». On sait souvent que les friches sont plus favorables à la biodiversité que les pelouses. Comment crée-t-on ce jardin refuge pour la biodiversité? Vous pouvez nous en dire plus ? Vous avez le droit de me répondre plus tard, si vous le souhaitez.

Etienne Tête:

J'ai la photo où l'on voit très clairement que les voitures ont été mises sur la parcelle d'origine qui a été démolie.

David Kimelfeld:

Je pense qu'on ne parle pas tout à fait de la même chose. Mais ce que l'on fera, c'est qu'on ira tous sur place et on regardera précisément. Mais ce n'est pas cette emprise-là.

Etienne Tête:

Je fais ma dernière observation. C'est que c'est déjà un espace vert. On dit qu'il est en mauvais état. Je pense que la culture de la nature, ce n'est pas de l'artificialiser. Un espace vert n'est pas en mauvais état. Un espace vert a des arbres, ils vivent, ils sont beaux, ils sont moches, c'est une question d'appréciation intellectuelle. Mais ils sont avant tout la nature. Après, il y a des arbres qui sont morts, a priori sur les photos, il faut qu'on les change etc. La volonté ce n'est pas d'artificialiser. Je trouve ça dommage de mettre 120 000 € dont certains viennent du FEDER pour un projet qui ne se donne pas comme ambition la reconquête sur la parcelle d'origine de l'espace vert.

Emmanuel Hamelin:

Je ne suis pas tout à fait favorable à l'intervention d'Etienne Tête, évidemment on s'en doutait. Tout n'est pas mauvais dans ce que dit Étienne Tête. Il y a bien des sujets sur lesquels on est capable de s'entendre. Je me réjouis que l'on puisse réaménager un espace vert, sans pour

autant supprimer des places de stationnement, surtout dans un quartier où elles sont extrêmement nécessaires. On aurait voté contre cette délibération si on avait enlevé les surfaces de stationnement. Je pense que les deux ont vocation à fonctionner ensemble. On peut très bien aménager ou réaménager un espace vert, tout en gardant sur la voirie un espace de stationnement dans un quartier qui en a bien besoin.

Jean Truc:

Je crois aussi qu'il ne faut pas mélanger les sujets. D'une part le stationnement sur lequel à d'autres moments on a su en supprimer quand c'était nécessaire pour un aménagement. Dans ce cas présent, nous avons l'aménagement d'un espace vert qui ne nécessite pas de suppression de stationnement. Le faire serait une position d'anti-stationnement par principe. Ce qui n'est pas notre vision. Sur les questions de concertation, c'est vrai que l'aménagement de la placette Lebrun, comme d'ailleurs le belvédère qui était prévu dans la montée Justin Godard, ont en fait été traités par vous Mme Mignotte avant que je vous succède et vous pourriez quasiment répondre vous-même à la question. Ce que je sais, c'est que l'aménagement du belvédère n'a pas été retenu. Ce Belvédère, vous connaissez tous, quand on est dans la rue Justin Godard et que l'on descend, il y a un espace qui est très beau où on a une vue exceptionnelle sur le Rhône, dans une perspective Nord-Sud qui est très rare à Lyon. Il est vrai que l'on y avait songé, mais ça n'a pas été retenu, on pourra peut-être y revenir pour l'aménager en belvédère. Mais ça n'a pas été retenu pour l'instant effectivement.

David Kimelfeld:

Juste pour terminer, sur la possibilité de discuter pour y mettre quelques assises et du mobilier urbain. Je rappelle il y a 412 m², ça donne la possibilité d'en discuter. On ne va pas lancer une grande concertation, mais on le fera. De la même façon sur la biodiversité, je ne suis pas un spécialiste, mais je pense que compte tenu de la taille, de la superficie, on peut travailler notamment sur des hôtels à insectes. Enfin un certain nombre de sujets comme celui-ci, avec les scolaires, vu la proximité du lieu, c'est là-dessus que l'on va s'orienter sans doute.

Josselin Edouard:

C'est effectivement ce genre de réponse que j'attendais.

David Kimelfeld:

Et sans être un spécialiste de la biodiversité ! Vous avez vu ça ! Il y a des moments comme ça d'éclaircies, mais après ça retombe. C'est comme toutes les étincelles, il faut pas trop...

**Rapport adopté à la majorité,
Etienne Tête et Marie-Agnès Cabot vote contre**

4-19-607-30329-: Rapporteur : Jean TRUC

Direction de l'Aménagement Urbain

Objet : Erreur ! Aucune variable de document fournie.

C'est un rapport sur le logement social, qui est assez traditionnel. Il consiste à voter des aides financières. Vous savez que parfois on vote des garanties d'emprunt, parfois des aides

financières. Pour cette délibération il s'agit des aides financières, dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) et dans le cadre de l'engagement triennal 2017-2019. Il y a 45 opérations au total pour toute la ville qui sont soit de l'acquisition amélioration. Je vous rappelle qu'il y a trois manières de faire du logement social, soient de la construction neuve, de réhabiliter un immeuble pour en faire du logement social, soit d'avoir une part dans une construction privée ce qu'on appelle le VEFA - vente en état futur d'achèvement. Donc, dans ces 45 opérations il y a un peu de tout. En ce qui concerne notre arrondissement, il y a 4 opérations. Nous avons une opération en VEFA qui avance bien, elle se trouve au 73 rue de Cuire ou PITANCE construit 33 logements. Sur ces 33 logements, il y aura donc 8 logements sociaux en VEFA qui seront gérés par Batigère. Sur cette même parcelle d'ailleurs, il y aura la construction d'un nombre très important de stationnement, 80 au total. Les 3 autres opérations sont de l'acquisition amélioration, c'est-à-dire que la Métropole achète puis loue avec un bail emphytéotique à un bailleur social. Le premier se trouve rue Justin Godard, le second 6 rue Duviard, ils seront gérés par Grand Lyon Habitat et le troisième au 13 rue Hénon, juste en face de la sortie de l'hôpital, qui va être géré par SOLLAR. Ce sont trois opérations d'acquisition amélioration. Voilà pour cette délibération assez classique.

Abdelkader Selmi:

À l'occasion de cette délibération, nous saluons la poursuite de l'effort de création logement social pour notre arrondissement. Néanmoins, on tenait à signaler qu'il existe différents types de logements sociaux et que tous ne se valent pas quant à l'intérêt concret pour les différents bénéficiaires. Notamment face à la paupérisation et aux difficultés de santé de certaines personnes âgées sur l'arrondissement, il est nécessaire d'accélérer la cadence pour avoir davantage de logements sociaux, mais aussi de veiller à ce qu'il y ait une juste proportion dans les logements sociaux qui sont proposés. À cet égard, il nous semble important de demander que les différentes opérations immobilières qui sont réalisées sur l'arrondissement, produisent plus de 30 % de logements sociaux et que parmi ces 30 %, les trois quarts soient particulièrement du PLUS et du PLAI.

Jean Truc:

M. Selmi, je vous remercie de nous féliciter à ce point pour la politique que nous menons, parce que vous venez exactement de la résumer. Il faut faire du vrai logement social c'est-à-dire des PLUS et PLAI. Dans les 4 opérations qui vous sont présentées, il y a que du PLUS et du PLAI. Nous tenons les proportions annoncées dans le cadre du PLU. On parle de 30 % de PLAI, 40 % de PLUS et 30 % de PLS, on tient cet équilibre là. Ceci dit, il ne faut pas négliger le PLS. Le PLS qui est du logement social avec des loyers relativement élevés, mais qui peuvent être utile pour les gens qui font partie des couches moyennes. En effet, on a souvent ses discussion là. Les couches moyennes sont obligées de quitter notre arrondissement, les gens très modestes peuvent avoir des logements sociaux et les gens riches n'ont pas de souci. Les couches moyennes quittent la Croix-Rousse parce qu'il n'y a pas de logements possibles pour eux. Ce logement possible pour eux, on travaille pour en créer. Ça peut être soit de « l'accès » ce qu'on appelle des logements abordables et le Maire, en tant que président de la Métropole, vous a expliqué qu'il va bientôt y avoir une grande politique pour arriver à cela. Pour ceux qui veulent louer, il faut qu'il puisse y avoir un certain contingent de PLS. On veut évidemment qu'il soit limité, que ce ne soit pas une inflation parce que parfois on fait des PLS pour dire que l'on fait du social et ça ne correspond pas vraiment à la réalité. Il y a également du logement social pour étudiants, personnes âgées et ça en fait beaucoup dans tous ces domaines là. Je n'ai vu aucune critique dans ce que vous disiez quant à la quantité de logements sociaux qui se créent, je ne sais pas si vraiment on peut regretter quoi que ce soit.

On sera, à la fin du mandat, à peu près à 400 créations de logements sociaux. En fait 300 nouveaux et 100 par transformation de logements qui n'étaient pas en logements sociaux. 400

logements sociaux en six ans ce n'est pas mal et je n'ai pas pris tout ça comme une critique de votre part.

Rapport adopté à l'unanimité

David Kimelfeld quitte la séance pour la présentation du compte administratif et passe la présidence du CA à Jean Truc, 1ère Adjoint

PRESIDENT : Jean Truc

SECRETAIRE : Dounia Besson

4-19-608-MA4-: Rapporteur : Jean TRUC

Mairie du 4ème Arrondissement

Objet : Approbation du Compte Administratif 2018.

Je remplace donc provisoirement le Maire en tant que 1^{er} Adjoint et puis je vais passer la parole à M. Jean Truc, si vous le voulez bien, pour qu'il puisse présenter le compte administratif. Je vous rappelle que c'est une photographie de l'année précédente, le compte administratif 2018. Il s'agit d'examiner les comptes, de comparer aux prévisions du budget. Et comme ça porte sur l'exécution d'un budget qu'on avait voté, c'est la raison pour laquelle le Maire sort pendant que l'on juge la bonne exécution de son budget. Deux pages importantes comme les années précédentes. Je vais vous demander un peu d'agilité dans vos doigts pour les retrouver ces 2 pages là. La première se trouve dans l'annexe N°1 à la page 1, vous avez la présentation générale des grandes masses que je vais vous commenter rapidement. Ensuite dans l'annexe N°2 à la page 5 vous avez le détail des dépenses sur lesquelles on peut faire des commentaires et sur lequel, il vous arrive de nous poser des questions ce qui est bien normal. Sur la page 1 de l'annexe N°1 qui présente des grandes masses. On parle bien sûr des recettes qui ont été affectées par la Ville de Lyon soit 611 563 €. Après vous avez des dépenses, celles qui étaient prévues, celles qui ont été réalisées parce qu'on ne réalise jamais la totalité des dépenses que vous retrouvez au-dessous soit 490 679 €. Nous ne sommes pas encore tout à fait au total final réalisé, parce qu'il y a ce qu'on appelle des rattachements. Ce sont des dépenses qui ont été engagées durant l'année 2018, mais qui ont été payées sur l'année suivante. Pour la sincérité budgétaire, puisqu'elles ont été vraiment engagées en 2018, on les comptabilise en 2018. Et encore ce n'est pas aussi simple que ça, parce que celles qu'on comptabilise, ce sont celles qui sont un peu importantes et qui sont au-delà de 2500 €, les autres on les retrouvera un petit peu plus loin. Une fois qu'on a pris des dépenses réalisées plus les dépenses qu'on a engagées, on arrive à 514 172 €. Il nous reste un excédent brut de 97 390 €. Ce n'est pas l'excédent final, puisque il y a ensuite d'autres dépenses qu'on appelle des restes à réaliser qui sont des dépenses engagées en 2018 qui n'ont pas été encore payées sauf qu'elles sont en dessous de 2500 €. À la fin on arrive à l'excédent net de 56 121,65 € qui sera reporté sur le budget 2019. Ensuite, page 5 annexe N°2, vous allez avoir ce qu'on appelle la section de fonctionnement, détail des dépenses, par nature de dépenses. C'est là où on peut voir les évolutions et cette année on peut observer une diminution des dépenses sur l'eau, la maintenance, les catalogues imprimés, réceptions, les frais d'affranchissement, les frais de

gardiennage et également sur l'alimentation mais c'est un peu particulier parce que le fait que la crèche Hénon à été fermée pendant une partie de l'année pour travaux, il en découle moins

de dépenses. Globalement on arrive à un total de dépenses qui est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière. Bien entendu, vous pouvez à avoir des questions plus précises auxquelles on répondra soit tout de suite ou en vous fournissant le détail par la suite car nous avons affaire à une grande masse de données. Je crois que j'ai fait un résumé de l'essentiel et je suis prêt bien à répondre à vos remarques.

Anne Mignotte:

Juste par curiosité personnelle, comment se fait-il qu'on ait autant d'économies sur le poste énergie électricité ? On peut voir 24 000 € économisés Ah ! c'est lié aussi à la fermeture de la crèche Hénon.

Rapport adopté à la majorité
Anne Mignotte, Abdelkader Selmi, Etienne Tête, Marie-Agnès Cabot, Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et Josselin Edouard s'abstiennent

Retour de David Kimelfeld

PRESIDENT : David Kimelfeld

SECRETAIRE : Dounia Besson

4-19-609-30264-: Rapporteur : David KIMELFELD

Direction du Développement Territorial

Objet : Programmation 2019 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance-Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 €.

Je vais vous présenter le rapport de 609 en lieu et place de Mme Virginie Varenne. C'est la programmation 2019 au conseil local de sécurité et prévention de la délinquance. C'est l'attribution des subventions de fonctionnement aux diverses interlocuteurs et aux associations pour un montant de 179 926 €. Je rappelle, mais vous l'avez en tête, la Ville de Lyon s'est dotée en 2008 d'un conseil local de sécurité et prévention de la délinquance qui constitue le cadre de concertation sur les priorités que l'on fixe en matière de lutte contre la délinquance, l'insécurité, la prévention etc. Ce travail-là, défini en quelque sorte une programmation au titre de l'année 2019 avec des thèmes prioritaires que l'on retrouve d'une année sur l'autre. C'est la prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance, la prévention de la récidive, les actions de prévention en milieu scolaire, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes, la justice de proximité et l'accès au droit. Vous avez un tableau qui reprend la totalité des structures. Ce sont des structures qui sont localisées par arrondissement. Mais comme vous le voyez dans la délibération pour bon nombre de , ce sont des structures qui agissent sur l'ensemble des arrondissements lyonnais, même si aucune n'est localisée sur le quatrième arrondissement.

Et c'est pour cela que cette délibération passe dans tous les conseil d'arrondissements. Voilà ce que je pouvais en dire de manière assez rapide.

Josselin Edouard:

Je voulais profiter de cette présentation, pour vous interroger sur le projet de mutualisation des postes de police entre le 1^{er} et le 4^{ème} arrondissement. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion, peut-être que la période n'est pas propice d'échanger avec Gérard Collomb à ce sujet ? Quelle est la tendance ? Il y a quand même un besoin de proximité, de présence. On a évidemment quelques préoccupations en matière de sécurité et vous l'avez maintes fois exprimé. La semaine dernière je crois on a eu une problématique à l'église Saint-Charles qui était, non ? Est-ce que vous pouvez nous parler de cela ?

David Kimelfeld:

Quelle est la question? Je n'ai pas compris.

Josselin Edouard:

La question c'est qu'à priori il y a un projet de mutualisation entre le poste de police du 1^{er} et du 4^{ème} ? Peut-être que l'on se trompe...

David Kimelfeld:

Je sais pas si vous faites le faux ingénu... En tout cas moi, je ne vais pas faire non plus l'idiot. Il y a eu dans un passé qui est assez ancien, un projet de ce type-là qui n'a pas vu le jour. Moi j'y suis particulièrement opposé, si les choses revenaient à la surface. On ne va pas faire de procès d'intention à quiconque et sûrement pas au Maire de Lyon. On n'a pas de discussion sur ce sujet-là et je ne pense pas que ce soit à l'ordre du jour, la mutualisation des commissariats municipaux, qui à mon avis doivent jouer leur rôle de proximité. C'est important, et pour le 1^{er} arrondissement, et pour le 4^{ème} arrondissement.

Josselin Edouard:

On est bien d'accord.

Rapport adopté à l'unanimité

Nous avons terminé avec les rapports et là vous vous rappelez à chaque Conseil Municipal un arrondissement pose des questions au Maire de Lyon. C'est le tour du 4^{ème} arrondissement. Il y a trois questions, dont je vais vous donner lecture. Ensuite il faudra les adopter une par une. La première question porte sur l'avenir de l'école La Fontaine.

4-19-610-MA4: Rapporteur : David KIMELFELD

Question 1 Posée au Maire De Lyon

Objet : Avenir de l'école Lafontaine

Cette question concerne l'avenir des écoles maternelle et élémentaire Jean de la Fontaine, situées à l'Ouest de la Croix-Rousse, au cœur du quartier Pernon.

Les discussions lors des conseils d'école mais également à l'occasion de réunions dédiées que nous avons organisé mettent en relief un certain nombre de difficultés, que nous souhaitons transformer en atouts pour ce quartier et surtout pour les enfants accueillis à l'école et leur famille.

Les enjeux tournent selon nous autour de la préservation de la mixité des publics, de l'attractivité de l'école dans le quartier, de la meilleure sécurité dans l'école et plus globalement d'une nécessaire sécurisation des élèves (l'école maternelle est partagée en deux parties de chaque côté de la rue Dangon), d'une meilleure accessibilité des écoles (le bâtiment de l'élémentaire n'est pas accessible aux enfants en situation de handicap). Et comme pour toutes les autres écoles de l'arrondissement, l'enjeu de l'agrandissement du restaurant scolaire est également fort.

Pourriez-vous lancer les études nécessaires pour nous permettre de réaliser une rénovation ambitieuse des écoles et de leur restaurant scolaire dans le prochain mandat ?

Rapport adopté à la majorité
Etienne Tête et Marie Agnès Cabot s'abstiennent

4-19-611-MA4-: Rapporteur : David KIMELFELD

Question 2 Posée au Maire De Lyon

Objet : Marché du soir Petite place de la Croix-Rousse

Dans la continuité de notre question formulée l'année dernière sur la qualité des marchés de la Croix-Rousse, nous souhaitons qu'un marché du soir puisse être mis en place prochainement sur la Petite place de la Croix-Rousse. Une grande concertation a eu lieu l'été dernier sur cet espace public. Nous y avons mené diverses expérimentations afin de tester in situ plusieurs usages avec les différentes catégories d'utilisateurs de ce lieu central de notre quartier. Parmi elles : la tenue d'un marché du soir.

Cela a été rendu possible grâce à la volonté des acteurs, à la présence d'éléments techniques permettant sa mise en œuvre et par le caractère exemplaire d'un point de vue environnemental. En effet, ce marché du soir est dit « propre » ; les producteurs et commerçants ont été invités à organiser eux-mêmes le rapatriement de leurs déchets. Cette expérience doit permettre de diminuer le coût de nettoyage du marché, de favoriser le tri des déchets in situ, d'éviter le gaspillage et de rendre le marché toujours plus agréable. Cette expérimentation a reçu un excellent accueil par les habitantes et les habitants de la Croix-Rousse, ainsi que par les forains.

Pouvons-nous compter sur le soutien de la Ville de Lyon pour pérenniser cette expérimentation de marché du soir ?

Rapport adopté à la majorité
Etienne Tête et Marie Agnès Cabot s'abstiennent

4-19-612-MA4-: Rapporteur : David KIMELFELD

Question 3 Posée au Maire De Lyon

Objet : Maison des services aux publics

Notre arrondissement a malheureusement subi le départ de plusieurs structures telles une antenne de la sécurité sociale, une agence TCL ou encore une boutique SNCF. J'ai alors souhaité avec mon équipe lancer une démarche novatrice et innovante de réflexion sur l'opportunité de création d'une maison des services aux publics. Une étude a été menée par le CentSept, en partenariat avec la SNCF, le Sytral et La Poste, permettant de mieux définir le projet. Il s'agit maintenant de réaliser une phase d'expérimentation qui devra permettre de tester les usages, de consolider le modèle financier du projet et son implantation géographique dans l'arrondissement.

Nous sommes convaincus que ce projet répond à une attente forte des habitants. Ces derniers nous l'ont prouvé à plusieurs reprises, et le Comité des usagers des services publics des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements fait un travail remarquable en ce sens. Pour mettre en œuvre et réussir cette phase d'expérimentation, plusieurs partenaires nous ont d'ores-et-déjà assurés de leur engagement, sous différentes formes.

Pouvons-nous compter sur le soutien financier de la Ville de Lyon qui nous permettra de débloquer d'autres financements ?

Voilà les trois questions que nous souhaitons poser au Maire de Lyon lors du prochain Conseil Municipal. Donc ce que je vous propose c'est de les mettre au vote les unes après les autres.

Anne Mignotte:

On ne peut pas poser de questions ?

David Kimelfeld:

Non, parce qu'on va poser les questions au Conseil Municipal et là on est présent pour adopter les questions. On n'est pas là ni pour y répondre, ni pour les agréer. C'est soit vous êtes pour, soit vous êtes contre, soit vous vous abstenez.

Etienne Tête:

On ne peut pas intervenir ?

David Kimelfeld:

Si vous voulez, moi vous savez, je suis cool. Vous pouvez intervenir mais l'objectif ce n'est pas de refaire la question. Le dispositif c'est soit vous êtes d'accord pour que l'on pose cette question, soit vous êtes contre. Mais si vous voulez la commenter, même y apporter une réponse, allons-y.

Etienne Tête:

Sans micro.

David Kimelfeld:

Au Conseil Municipal , vous pourrez toujours commenter.

**Rapport adopté à la majorité
Etienne Tête et Marie-Agnès Cabot s'abstiennent**

Questions diverses

Emmanuel Hamelin:

Je sais que vous êtes très attaché aux valeurs de la démocratie dont vous venez de parler pour conclure ce conseil. Juste une petite remarque, je regrette que les erreurs soit parfois récurrentes. C'est qu'on se rend compte assez régulièrement qu' il se passe des choses à la Croix-Rousse, que les élus sont invités mais pas ceux de l'opposition. Je trouve ça un peu dommage, parce que ça n'a pas beaucoup de sens et ce n'est pas très correct. J'en ai pour preuve l'accueil des nouveaux arrivants qui s'est déroulé le 16 mars dernier, vous avez souhaité la bienvenue au nom du Maire et du Conseil Municipal. Sauf que nous, on n'était ni informés, ni invités, ni présents bien évidemment. Je pense que c'est dommage que l'opposition ne soit pas associée ou invitée dans ces manifestations-là. Je passe un petit peu plus rapidement sur l'inauguration de la crèche Hénon, le prix Robert Luc où nous n'avons pas non plus été informés et conviés. Si ce n'est qu'au dernier moment pour ce qui est de la crèche Hénon. On regrette, qu'il n'y ait pas une attention un peu plus forte sur la bonne information de la totalité du Conseil Municipal.

David Kimelfeld:

D'abord, premièrement, il faut faire la part des choses entre ce qui est de la responsabilité directe de la Mairie et toutes mes excuses, parce que la responsabilité directe de la Mairie c'est dans ce que vous avez cité sur les nouveaux arrivants où il y a eu effectivement un loupé. Dont acte. Pour ce qui est de la crèche Hénon, puisque vous avez donné cet exemple-là qui n'était pas une invitation de la mairie d'arrondissement, mais de l'Hôtel de Ville. Donc je ne suis pas responsable de ce fait là. Pour ce qui est de la vie associative, pour le coup c'est pas la Mairie qui invite sur un certain nombre d'événements. Ce qu'on s'efforce de faire à chaque fois, c'est un agenda. Il y a une news-letter qui est là et qui est à la disposition de tout le monde. Elle donne de bonnes informations, si j'en crois d'ailleurs la présence de Marie Guyon régulièrement à toutes les manifestations. Si tant est que vous n'avez pas l'information Mme Guyon l'a et pourrait par contre vous la transmettre dans les bons délais. Pour ce qui est de la vie associative, ce n'est pas de notre responsabilité. Encore une fois, je répète ici, ce qui est de notre responsabilité directe. Il s'agit que l'on soit rigoureux, et si on ne l'est pas, sur un certain nombre d'événements, il faut qu'on le devienne bien évidemment.

Josselin Edouard:

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Je voulais qu'on puisse échanger, on l'a fait très rapidement tout à l'heure, M Kimelfeld, sur le squat des mineurs isolés étrangers, donc les jeunes migrants. Dans l'ancien collège Maurice Scève dans des conditions, vous le savez, côté sanitaire qui ne sont peut-être pas optimales. Plusieurs questions, combien sont-ils aujourd'hui ? Est-ce qu'on ne risque pas dans les prochains mois une évolution de type Jeanne Bernard un gymnase à Nantes ou en quelques mois, on est passé de 200 migrants à plus d'un millier. Avec les conséquences que l'on peut imaginer. Il y a beaucoup de ces jeunes qui sont aujourd'hui en phase d'évaluation par Forum Réfugiés, vous le savez. Je crois savoir que vous avez confié cette mission à cette association. Et ils rejoignent finalement le squat, faute d'autres solutions. Donc effectivement, on s'inscrit à priori dans cette tendance et vous allez sans doute me rassurer. Vous avez prévu je crois, en tant que Président de la Métropole, des ouvertures de places d'accueil d'ici à 2020. Mais d'ici là, qu'est-ce qui se passe ? Où vont-ils ? Certains représentants du collectif qui suit cette problématique parle d'une situation explosive. Nous sommes préoccupés en tant qu'élus de la Croix-Rouge par cette situation. Je tiens à dire que Marie Guyon a un complément à apporter.

Marie Guyon:

On ne peut que se réjouir de ce qui s'est passé en avril, dans le tournoi de la solidarité sportive. Les jeunes migrants avec un partenariat avec les jeunes du Football Croix-Roussien. Les jeunes migrants ont gagné, c'est très bien. Pendant 2h ils ont joué, mais après ils sont retournés dans leur, je dirais, là-bas. Deux questions, comment ils ont pu jouer ? Car vous savez comment on fait une organisation sportive, il faut des licences, des assurances, est-ce que le Football Club Croix-Roussien prend cela à sa charge ? Au niveau même du déjeuner, est-ce qu'il y a une convention ? C'est pas dans le cadre de méfiance, c'est dans le cadre de l'accompagnement. Parce que demain j'espère aussi pour eux retourner jouer au foot ou à d'autres sports. Mais nous devons aussi être présents . C'est bien de leur offrir 2h de bonheur, mais après ils retournent, je dirais dans leur squat.

David Kimelfeld :

Mon intervention ne sera pas exhaustive. Parce que le sujet pourrait faire une intervention extrêmement longue. Tout d'abord ce n'est pas un squat de mineurs non accompagnés. C'est un squat, avec des personnes de statuts divers et variés dans le squat. C'est important de l'avoir en tête, sinon on ne parle pas tout à fait de la même chose. Et dans le traitement d'ailleurs de la suite, les opérations ne sont pas traitées tout à fait de la même façon. Il y a une partie en effet de ce qu'on appelle des mineurs non accompagnés, certains non encore évalués et d'autres évalués. Dans ceux qui ont été évalués, il y en a qui sont majeurs. Il y a donc ce premier élément. Après il y a des adultes. Avec le temps, ce squat accueille un certain nombre d'adultes qui ont des droits, d'autres qui sont en droits incomplets, et d'autres qui n'ont aucun droit. Je résume un peu les choses. Voilà la réalité de ce squat et ce n'est pas simplement un squat de mineurs non accompagnés. C'est important de l'avoir en tête. Aujourd'hui le nombre, je dirais qu'il est autour de 200. Ça, c'est le premier élément. Effectivement il y a une forte mobilisation des Croix-Roussiens, riverains ou non riverains peu importe, mais qui sont mobilisés autour de ce squat. La Métropole s'est mobilisée pour deux raisons. D'abord les bâtiments, c'est un collège, donc c'est sous notre responsabilité. Et puis sur la question des mineurs non accompagnés, c'est également la responsabilité de la Métropole, puisqu'on est dans le cadre de la protection de l'enfance. Aujourd'hui nous avons missionné L'ALPIL et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris pour accompagner. Les choses sont difficiles, compliquées sur ce squat. L'idée c'est de pouvoir démarrer le diagnostic. Je mets des guillemets autour du diagnostic. Pour pouvoir bien, ma foi, qualifier en quelque sorte les différentes catégories,

comme nous l'avons fait et comme nous le faisons dans d'autres squats. Nous l'avons fait, il n'y a pas si longtemps notamment à Villeurbanne, pour pouvoir ensuite organiser les choses et

l'accueil de celles et ceux qui peuvent bénéficier d'un accueil, en particulier les mineurs non accompagnés mais aussi ceux qui sont en droit incomplet. Même si pour les personnes en droits incomplets, nous ne sommes plus dans les compétences de la Métropole mais dans la compétence de l'État. Donc c'est un travail commun que nous menons avec l'État et les associations sur ce sujet. L'idée bien évidemment est d'arriver à pouvoir avoir un diagnostic et pouvoir orienter ensuite les gens. Tout cela avec une difficulté majeure c'est que bien évidemment pendant ce temps-là, le flux continue. C'est une organisation qu'on devra proposer à un moment ou à un autre, mais vous m'excuserez de ne pas rentrer dans tous les détails aujourd'hui. Bien évidemment vous comprendrez aisément pourquoi. Dans cette intervalle-là, et encore une fois je crois que personne n'a à être honteux ni fier de ce que l'on fait. Parce que je crois que nous avons d'abord, celles et ceux qui se sont mobilisés autour et qui continue à se mobiliser, ça leur prend beaucoup d'énergie, c'est compliqué, dans des situations qui sont difficiles, qui sont quelquefois (des situations) de tension parce qu'on est dans un lieu compliqué et difficile. La Métropole n'a pas non plus à avoir honte ni être fière de ce qu'elle fait. Elle fait avec les moyens qui sont à notre disposition. Passeront d'ailleurs au prochain Conseil, un certain nombre d'accompagnements et y compris un certain nombre d'installations que nous avons mises à l'intérieur. Nous avons bien conscience que ceci n'est pas l'idéal bien évidemment, mais nous le faisons comme nous pouvons le faire. Parallèlement à tout cela, la Métropole s'est engagée à créer un certain nombre de places. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui 550 mineurs non accompagnés qui sont dans des chambres d'hôtel. Ce qui n'est pas en l'occurrence une situation acceptable, parce que ce n'est pas le meilleur accompagnement que l'on peut souhaiter pour des mineurs. Derrière tout cela, il faut créer un certain nombre de places. Des places sont déjà créées, d'autres vont se créer dans les mois qui viennent avec des difficultés. La première, c'est qu'on ne crée pas des places comme ça avec un claquement de doigts, même si ce n'est pas qu'un problème d'investissement financier parce que le sujet n'est pas celui-là. Il est d'abord un sujet de procédure. Ça prend du temps pour trouver les lieux, pour ouvrir les lieux pour les associations, pour trouver celles et ceux qui accompagnent les mineurs. Les lieux peuvent être divers et variés. Ça peut être bien sûr un foncier avec un village mobile, un certain nombre d'appartements dans ce qu'on appelle du diffus. Enfin, ce sont toutes ces solutions-là. Comme on l'a fait à Collonges au Mont-d'Or avec une ancienne maison de retraite qui n'était plus utilisée et qu'on a transformé en lieu d'accueil pour les mineurs non accompagnés. Mais c'est l'ensemble de l'accompagnement qui demande beaucoup d'énergie, et beaucoup d'acteurs doivent se mettre en mouvement. Parallèlement à ça, vous l'avez bien décrit, un phénomène extrêmement fort, « le flux » je mets des guillemets parce que derrière ce sont des hommes et des femmes, ce n'est pas du matériel. Mais il y a du flux extrêmement important. Et donc il y a ce décalage entre la force du flux et la capacité de la réponse qu'on doit avoir à donner. On est au travail les uns et les autres sur ce sujet-là tout en ayant conscience que le dispositif n'est pas suffisamment pertinent. J'ai attiré l'attention du gouvernement et du nouveau secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance sur l'une des difficultés. Ceci vient perturber, également. Entre guillemets, le dispositif classique de protection enfance. Et donc l'engorgement y compris à l'IDEF. Tout ça est très compliqué, on y met des moyens extrêmement forts. Nous étions il y a trois ans sur ce sujet là, des mineurs non accompagnés, je parle pour la Métropole pas pour l'arrondissement, à 16 millions d'euros, aujourd'hui je pense que nous clôturerons en 2020, non en 2019, pardon, à plus de 50 millions d'euros, sur la question des mineurs non accompagnés. On fait ce travail-là tout en ayant conscience des limites de l'exercice. Le travail qui est mené de proximité ici à travers les élus. C'est le lien avec les collectifs, parce que c'est compliqué aussi. On est dans un monde très compliqué, celui ou celle qui pense que tout ça est simple, et que tout se règle comme ça, se trompe. Il y a des collectifs, qui poursuivent aussi des objectifs qui quelquefois sont différents, contradictoires au sein même d'un même squat. Tout ça n'est pas un monde apaisé, simple où tout le monde voudrait le bien

de tout le monde. Non c'est plus compliqué que ça, plus complexe que ça. L'expérience que j'en ai depuis plus d'un an c'est que c'est vraiment beaucoup plus complexe que ça. La Mairie

d'Arrondissement, au-delà de la Métropole, est en lien avec les différents collectifs, avec les riverains parce qu'il y a des riverains autour de ce squat. Avec des riverains qui ont besoin qu'on leur explique ce qui se passe, comprendre ce qui se passe, certains sont dans une générosité assez naturelle, d'autres commencent à être fatigués de leur générosité et d'autres sont peut-être fatigués avant même d'être généreux. On a toute la palette, c'est bien normal. On se doit nous d'être en lien avec l'ensemble de ces riverains et pas plus tard que demain, nous réunirons un certain nombre de riverains qui se plaignent. Il faut aussi s'entendre et il faut faire un travail de médiation en quelque sorte pour que les choses soient le plus paisible possible. C'est un lieu qui peut être également un lieu de violences et il faut être prudent. Quand vous évoquez les associations qui se mobilisent, pour finalement être en ouverture en particulier sur le fameux tournoi de football. Ça s'est fait avec l'initiative et sous la responsabilité du club de foot avec sa propre assurance. C'est le club de foot qui a d'ailleurs toute cette capacité, qui sait faire puisque quelque part, une fois que vous êtes sortis que vous avez pris du recul, un mineur avant d'être un mineur non accompagné, c'est d'abord et avant tout un mineur. Dans cette situation-là le club de foot sait accueillir des mineurs. Il est passé sur son assurance des jeunes qui ne sont pas accompagnés par leurs parents. Tout cela est tout à fait calé et apaisé parce que justement ils ont l'habitude de le faire et que quelque part ce n'est pas une spécificité d'être mineur non accompagné dans ces conditions là de loisir. Il y a d'autres associations qui prennent des initiatives. Alors ça se voit moins que le tournoi, parce que c'est moins médiatisé. On les encourage à le faire, et à chaque fois qu'on peut accompagner, on le fait. Ce qu'on fera bien évidemment, on continuera à vous donner les informations. Derrière vous savez, il y a un projet au-delà du squat. Il faudra à un moment donné que les choses évoluent de ce côté-là. Mais on aura l'occasion d'en reparler, on est dans une phase de discussions, de négociations. C'est très compliqué et pour ça il faut faire beaucoup de choses et communiquer le moins possible. Je pense que c'est plus raisonnable. Voilà ce que je pouvais en dire.

Marie Guyon:

Une dernière question, elle est pour notre Adjointe à la Culture. Je dois être le messenger, c'est quelqu'un qui voudrait vraiment une réponse et Mme l'Adjointe va comprendre de qui il s'agit. Pour l'exposition Rebilliard. C'est tout ce que je vous demande, si vous pouvez lui répondre, il sera ravi et quand je le rencontrerai, il sera content. Merci pour lui.

David Kimelfeld:

Très bien, message passé, message reçu?

Valérie Schell:

Message reçu.

David Kimelfeld:

Bonne soirée à tous.